

L'Avenir Ensemble

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

Nouvelle piscine de Mutzig : c'est parti !

Le chantier de la future piscine intercommunale de Mutzig vient de démarrer. Avec un budget de 26 millions d'euros, il s'agit de l'investissement le plus important jamais engagé par la Communauté de Communes.

Pendant toute la période des travaux, la piscine existante restera en activité. Les usagers pourront disposer de l'espace de stationnement situé devant le club de tennis. La mise en service de la nouvelle piscine est prévue pour fin 2027.

Le nouvel équipement répondra aux besoins de milliers d'habitants de toutes générations de notre territoire. Le projet est basé sur des choix forts en matière d'économie d'énergie.



Zone ACTIVEUM : 8 entreprises et 370 emplois arrivent

Le développement économique reste une priorité pour notre Communauté de Communes. Accueillir de nouvelles entreprises contribue à la dynamique de notre territoire.

- **Mi Technology** : Réparation de machines et d'équipements mécaniques
- **Harfang** : Agence événementielle
- **Groupe Walden** : Professionnel de la logistique et du transport pour la santé
- **DIPOL** : Spécialiste de la pose de carrelage
- **Alsace Electro Diesel** : Vendeur et distributeur de pièces détachées automobile
- **VINCI Energies** : Spécialiste de l'électricité, chauffage, climatisation, ventilation
- **LPM** : Fabricant d'équipements pour l'industrie pharmaceutique
- **Lagoona by Novelty Grand Est** : Professionnel du son et de l'éclairage scénique



Futurs locaux de la société Lagoona

Déjà 26 bornes de recharge pour véhicules électriques

Dans la continuité de son engagement en faveur de la transition énergétique, la Communauté de Communes poursuit le déploiement de bornes publiques de recharge pour véhicules électriques sur notre territoire.

5 nouvelles bornes sont implantées.

- **2 bornes à Duttlenheim** – Maison des Arts, de la Culture et du Temps Libre – Rue de la Liberté
- **1 borne à Gresswiller** – Centre Sportif et Culturel – Rue Curie
- **2 bornes à Mutzig** :
 - Dôme – Rue du Mattfeld
 - Brasserie – Rue Gambrinus



Nouvelle borne à Gresswiller



EDITO

L'économie du pays va moins bien, et malheureusement le chômage progresse à nouveau. En la matière, notre Communauté de Communes connaît une situation enviable. Nous restons encore très proches du plein emploi et notre taux de chômage est parmi les plus faibles de France.

Soyons clairs, ce sont les entreprises qui créent les emplois et non les élus, mais l'action de la Communauté de Communes aura été constante depuis sa création en vue d'accueillir de nouvelles entreprises.

Grâce au travail réalisé, nous avons passé le cap des 2500 emplois installés sur les zones d'activités que nous avons créées, il s'agit de l'extension d'Ecoparc à Molsheim, de l'installation de Bugatti Automobile et du village de loisirs à Dorlisheim, de la création de la zone d'activités "ACTIVEUM" à Altorf Dachstein.

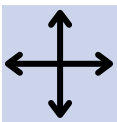
Aujourd'hui, les choses sont plus difficiles, raison de plus pour continuer à nous battre :

- Sur la zone Activeum, nous allons accueillir une douzaine d'entreprises et plusieurs centaines d'emplois.
- A Mutzig, nous travaillons à l'extension de la zone Atrium.

Notre objectif reste toujours le même, accueillir des entreprises pour proposer des emplois à nos concitoyens, créer les conditions d'une prospérité collective et permettre à notre territoire de rester l'un des plus dynamiques d'Alsace.

Laurent Furst, Président

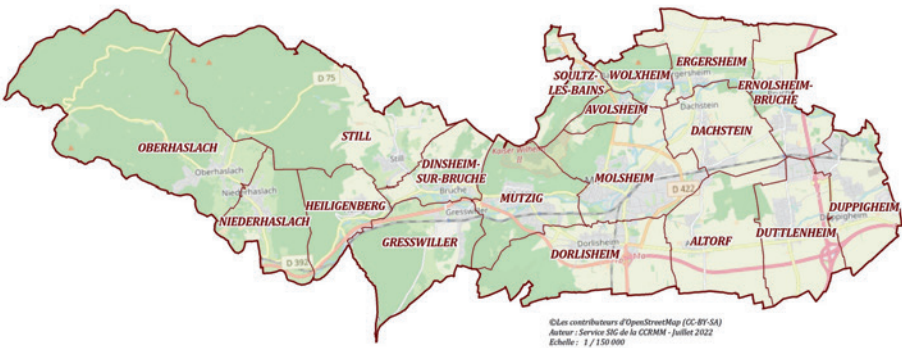
Gros Plan sur la Communauté de Communes



SUPERFICIE
160,19 km²



SURFACE AGRICOLE
74 km²



Selon contributions d'OpenStreetMap (CC-BY-SA)
Auteur : Service SIG de la CCMM - Juillet 2022
Echelle : 1 / 150 000



SURFACE FORESTIÈRE
60 km²



SURFACE VITICOLE
13 km²



Station d'épuration de Duppigheim



Nina King-Gillies & Sébastien Karl

Energie 18 : la décarbonation pour perspective

Interview de Sébastien Karl, chargé de projets en Transition Énergétique

Energie 18, c'est un drôle de titre. De quoi s'agit-il ?

L'objet est d'aider les communes à réduire leur consommation énergétique, à respecter les nouvelles réglementations et éventuellement à devenir producteur d'électricité photovoltaïque.

Le nom d'Energie 18 vient simplement du fait que nous sommes 18 communes membres de la Communauté de Communes.

Quel est le périmètre de votre projet ?

Le projet concerne l'ensemble des bâtiments communaux et intercommunaux qu'il faut isoler et dont les chaudières devront être adaptées pour consommer moins.

En nombre de mètres carrés, le parc de bâtiments concerné est considérable : 205 920 m² pour 246 bâtiments. Au total, les communes ont dépensé pour leur consommation énergétique 4 427 341,51 € en 2023.

Vous parlez d'obligations légales, quelles sont-elles ?

L'Etat a imposé aux collectivités ce que l'on appelle le décret tertiaire qui demande aux collectivités de réduire leur consommation énergétique de 40% d'ici 2030, 50% d'ici 2040, 60% d'ici 2050.

Il y a aussi un autre décret, le décret BACS * qui exige des collectivités qu'elles mettent en place des systèmes de régulation automatisés pour la ventilation, l'électricité, le chauffage, l'eau chaude sanitaire et l'éclairage.

Que recherche l'Etat ?

La France a signé les accords de Paris sur le climat qui visent la neutralité carbone du pays.

Chacun doit y contribuer, c'est le cas des citoyens, des entreprises mais aussi de nos communes.

Comment procède-t-on pour atteindre ces objectifs ambitieux ?

La première étape a consisté à établir une année de référence pour les consommations énergétiques de nos bâtiments. Pour la deuxième étape, la Communauté de Communes a mandaté un bureau d'études pour analyser chacun de nos bâtiments. C'est un marché de 280 602 € subventionné à hauteur de 63 %. Ce travail a été confié à un bureau d'études parisien AD3E.

C'est sur la base du rendu de ces audits, bâtiment par bâtiment que les communes et la Communauté de Communes entameront un plan d'actions pour atteindre les objectifs fixés par la réglementation.

Comment va évoluer le projet Energie 18 ?

Pour l'heure, l'intercommunalité s'est engagée sur le seul volet des études. Il appartiendra demain aux élus de dire s'ils veulent que l'intercommunalité aille plus loin.

Il y a 3 choses qu'il faut avoir à l'esprit : les obligations sont précises, les investissements à réaliser seront très lourds, mais à terme les communes feront des économies en abaissant de manière drastique leur consommation énergétique. A cela s'ajoute un confort amélioré pour les occupants.

Energie 18 est un projet de long terme ?

Oui, clairement. Ce projet concernera chacune de nos communes pour de longues années. Les sujets sont importants tels que l'isolation, le renouvellement de l'air, le remplacement des vieilles chaudières, la programmation à distance des équipements techniques, la production d'électricité photovoltaïque.

Les techniques changent et évoluent rapidement. Nous avons tous l'obligation de nous adapter. En le faisant ensemble, nous serons plus forts et obtiendrons de meilleurs résultats.

Et les énergies renouvelables ?

Le développement du bois-énergie a pris dans notre territoire une importance particulière. À titre d'exemple, la piscine de Dachstein, les lycées de Molsheim sont chauffés par des pellets bois. Nombre de particuliers se sont aussi équipés de chaudière biomasse. Le projet de la Communauté de Communes se concentre aujourd'hui sur l'énergie photovoltaïque, une énergie illimitée non polluante mais qui pour l'heure présente un inconvénient : la difficulté à stocker l'électricité.

La nouvelle piscine fonctionnera en grande partie avec l'électricité produite sur le site grâce à l'installation de 2750 m² de panneaux photovoltaïques. Nous étudions la possibilité de faire de même pour les stations d'épuration, voire pour le siège de la Communauté de Communes.



*Building Automation and Control System =
Système d'automatisation et de contrôle

climaxion
anticiper • économiser • valoriser

ACTEE | FNCCR
Action des Collectivités
Territoriales pour
l'Efficacité Énergétique

CEE Les certificats
d'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE

Pourquoi économiser l'énergie ?

- 1 Pour réduire les émissions de CO2
- 2 Pour améliorer la qualité de l'air
- 3 Pour réduire les importations de gaz et de pétrole qui coûtent cher au pays



En consommant de l'énergie locale, la France gagne en autonomie et en indépendance énergétique !





Chaudière biomasse installée à la piscine du Triangle à Dachstein



Grenouille verte

Trame Verte et Bleue, on démarre !

Interview de Nina King-Gillies, chargée de projet Trame Verte et Bleue

Pouvez-vous nous dire en quelques mots ce que recouvre le concept de trame verte et bleue ?

L'idée est de préserver ou de restaurer des connexions entre des espaces naturels de notre territoire afin de maintenir la biodiversité.

Quelle est la différence entre une trame verte et bleue ?

La trame verte concerne le milieu terrestre (forêts, vergers, prairies), alors que la trame bleue concerne les cours d'eau : la Bruche dans notre territoire, mais aussi la Mossig et l'ensemble de leurs affluents et diffluents.

Est-ce que la biodiversité a souffert dans notre territoire ?

De toute évidence, le développement urbain, la création d'infrastructures ou certaines formes d'agriculture ont eu des incidences sur la biodiversité. Dans notre territoire, la nature d'aujourd'hui n'est plus celle qu'on a connue il y a 40 ans.

Quelle est la première démarche pour un dossier de trame verte et bleue ?

Beaucoup d'études existent. Mon premier travail est de les recenser, de les compiler et d'identifier aussi l'ensemble des réglementations qui s'appliquent sur notre territoire.

Dans cette perspective, nous venons de lancer un diagnostic sur l'ensemble de ces thématiques, avec pour objectif d'établir un plan d'actions pour les années à venir.

Il est bien trop tôt pour parler des actions de demain, mais pouvez-vous citer quels types d'actions l'intercommunalité serait-elle susceptible de mettre en œuvre ?

Ces actions peuvent être extrêmement diverses.

Il s'agit par exemple de la plantation de haies, de vergers, de la création de mares ou de la protection d'espaces pour que la continuité écologique puisse opérer.

Cela peut être aussi des incitations à certains modes de gestion comme la fauche tardive ou le maintien de milieux permettant la reproduction de certaines espèces.

Une action type trame verte et bleue représente un programme aux formes multiples qui doit s'inscrire sur un temps long.

Existe-t-il déjà des actions de ce type sur notre territoire ?

Les 18 communes de notre intercommunalité ont presque toutes réalisé des actions significatives en matière de préservation ou de restauration des continuités écologiques, mais chacune l'a fait de manière isolée, sans coordination d'ensemble et même sans connaissance commune de ce qui a été fait.

Notre territoire n'a pas à rougir, même si l'ambition est évidemment de faire demain plus et mieux.

Avec qui allez-vous travailler ?

Pour les rivières, nous travaillons avec le Syndicat Mixte du Bassin Bruche Mossig, la Fédération de Pêche, mais aussi avec les services Eau et Assainissement de la Communauté de Communes.

Pour les milieux terrestres, les acteurs sont extrêmement nombreux : les associations naturalistes locales, les agriculteurs, les communes, voire demain les particuliers et les entreprises.

Le sujet est transversal et a vocation à concerner les 41 000 habitants de la Communauté de Communes.

Si nous pouvions partager demain sur ce sujet avec nos concitoyens, ce serait déjà une belle victoire !

Quelles sont les actions de l'intercommunalité en matière de Développement Durable ?

- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques
- Création d'un réseau de pistes cyclables
- Subvention à l'achat de vélos à assistance électrique
- Infiltration des eaux pluviales
- Amélioration des performances de nos stations d'épuration
- Réduction drastique des pertes sur le réseau d'eau potable
- Audits énergétiques des bâtiments communaux et intercommunaux
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Lancement de la politique Trame Verte & Bleue
- Éco-labellisation du Marathon du Vignoble et du Tour-Vélo
- Collecte des biodéchets par le Select'om



Finances

Interview de Marie-Reine Fischer, maire de Dinsheim-sur-Bruche et Vice-présidente en charge des finances, du budget et de la mobilité

La Communauté de Communes de la Région de Molsheim - Mutzig dispose-t-elle d'un gros budget ?

Au fil des années, la Communauté de Communes a grandi géographiquement et a adopté de nouvelles compétences.

Mécaniquement, son budget a pris de l'importance. A titre d'exemple, il dépasse désormais largement le budget de la Ville de Molsheim.

Concrètement, cela représente combien d'argent ?

Pour avoir une idée très claire, l'an passé la Communauté de Communes a dépensé 36 965 932 € soit 893 € par habitant.

Comment se construit le budget de la Communauté de Communes ?

Comme pour tous les budgets, il y a une séparation claire entre le fonctionnement et l'investissement.

Notre spécificité est d'avoir un budget principal pour la plus grande partie de nos compétences et des budgets annexes, pour des champs de compétences très spécifiques.

Combien avez-vous de budgets annexes ?

Au total, nous avons cinq budgets annexes. Deux d'entre eux concernent l'eau et l'assainissement.

Nous avons adopté ces dernières années ces compétences à l'échelle de la CCRMM et en avons optimisé la gestion. Nous avons aussi un budget annexe « Déchets ménagers » pour lequel nous encaissons les taxes que nous reversons au Select'om qui exerce la compétence à un échelon plus vaste : celui des 69 communes de l'arrondissement.

Qu'en est-il des Zones d'Activités ?

La Communauté de Communes a été créée autour de cette compétence qui nous a permis depuis le début d'installer plus de 2500 emplois. Pour ce budget annexe, nous achetons des terrains, nous les viabilisons, et au terme de la démarche nous vendons des parcelles à des entreprises dans le cadre d'un véritable partenariat.

Nous avons ainsi réalisé l'extension d'Ecoparc à Molsheim, procédé à l'installation de Bugatti, permis la création du village de loisirs et nous avons surtout développé la zone



De gauche à droite : Nathalie Wilbert (assistante finances et ressources humaines) ; Marie-Reine Fischer (maire de Dinsheim et vice-présidente en charge des finances ; Sabrina Labbe-Lastavel (directrice générale adjointe) ; Marie Wilt (assistante finances et budget)

Activeum sur les bans d'Altorf et de Dachstein où nous avons franchi le cap des 1000 emplois installés.

Reste le budget des Aires d'Accueil des Gens du Voyage ?

C'est la loi qui nous oblige à gérer les aires de Molsheim et de Mutzig. Un budget annexe retrace dans la transparence la gestion de ces équipements.

Quelle est la santé financière de la Communauté de Communes ?

Nous n'avons aucune dette, ni sur le budget principal, ni sur aucun de nos 5 budgets annexes. C'est suffisamment rare pour être souligné. C'est le fruit de beaucoup d'efforts de gestion.

Cela dit, rarement nous n'avons eu autant de projets à réaliser : la nouvelle piscine, le Fort de Mutzig, les pistes cyclables, les travaux d'investissement considérables en matière d'assainissement pour répondre aux nouvelles obligations réglementaires. Nous avons devant nous des dizaines de millions d'euros à engager rapidement. Heureusement, nous avons mis de l'argent de côté, ce qui nous permet d'aborder les années à venir avec confiance.

La Communauté de Communes est en bonne santé. Rien n'est facile, mais même si le contexte national et international est difficile, elle continuera à avancer.

Syndicat mixte du Bassin Bruche Mossig



Interview de Jean-luc Schickelé, maire de Mutzig et président du SMBBM

Vous êtes président du SMBBM, qu'est-ce que le SMBBM ?

Le SMBBM est un groupement d'intercommunalités qui travaille pour l'ensemble des problématiques du bassin versant de la Bruche et de la Mossig, c'est-à-dire de ces deux rivières et de leurs ruisseaux affluents.

Clairement, quelle est votre mission ?

Pour être simple, nos missions sont la prévention des inondations et la restauration écologique des cours d'eau. Ces missions s'inscrivent dans une logique de moyen et de long terme. Il s'agit parfois de réparer les erreurs du passé afin de léguer aux générations à venir une situation meilleure que celle que nous connaissons aujourd'hui.

Votre action suppose des moyens, d'où viennent-ils ?

Nos sources de financement sont diverses.

4 intercommunalités nous versent de l'argent : L'Eurométropole de Strasbourg, la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche et la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig.

Elles peuvent prélever la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), qui constitue pour elles une recette potentielle. Nous bénéficions aussi d'un soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, de l'Etat et de la Région.

Quel est le lien entre notre Communauté de Communes et le Syndicat ?

Ce lien est essentiel. Nos délégués représentent un tiers de l'assemblée du syndicat que j'ai le bonheur de présider depuis sa création en 2019.



De gauche à droite : Estelle Palfray (secrétaire), Delphine Giqueaux (chargée de la commande publique), Jean-Luc Schickelé (président), Frédéric Schaeffer (chargé de mission milieux aquatiques), Morgane Pacaud (directrice), Marina Utasse (chargée de mission prévention des inondations)

Notre petite équipe a aussi la chance d'avoir ses bureaux au siège de l'intercommunalité, ce qui crée une proximité quotidienne entre nos services.

La CCRMM verse une contribution et nos actions sont bénéfiques pour ce territoire. Actuellement, nous portons un travail important sur la définition des zones inondables et la recherche de solutions en cas de crue majeure.

De manière concrète, est-ce que vous réalisez des travaux ?

Cette année, nous renaturons le Stillbach et des zones humides à Still. L'an passé, nous avons fait des travaux semblables à La Broque et à Wasselonne.

C'est en poursuivant notre effort pendant plusieurs années que nous arriverons à avoir un réel impact sur notre bassin versant et sur notre intercommunalité.

Contact : secretariat@bassinversant-bruchemossig.fr - 03 88 49 13 15



Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig
2 route Ecospace - B.P. 93077 - 67125 MOLSHEIM Cedex

Tel : 03 88 49 82 58 - Fax : 03 88 49 38 14
Mail : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr
web : www.cc-molsheim-mutzig.fr

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Directeur de la publication : Laurent FURST, Président
Rédaction & Mise en page : Chloé GALZI, Responsable Communication et le personnel de la Communauté de Communes
Impression : Imprimerie Aura Chryss Molsheim
Dépôt légal à parution